

HONORAIRES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026

☎ : 06.71.66.59.88

@ : contact@kleosimmobilier.com

***Honoraires à la charge de l'acquéreur sauf disposition contraire rédigée au mandat.**

TRANSACTIONS IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC*
0 € à 100 000 €	10 %
100 001 € à 200 000 €	7 %
200 001 € à 300 000 €	6 %
300 001 € à 400 000 €	5 %
Au-delà de 400 000 €	4 %
Forfait minimum d'honoraires TTC* : 5 000 €	

TRANSACTIONS AUTRES HONORAIRES TTC*

TERRAINS	10 % du prix de vente
GARAGE/PARKING	Forfait : 3 000 €
AVIS DE VALEUR <small>(offert en cas de mandat confié à l'agence)</small>	200 €

TRANSACTIONS LOCAUX COMMERCIAUX, BUREAUX, ENTREPOTS, FONDS DE COMMERCE, CESSIION DE BAIL

10 % HT du prix de vente (12 % TTC)*

LOCATIONS IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION & PARKING

HONORAIRES TTC : CHARGE BAILLEUR	HONORAIRES TTC : CHARGE PRENEUR
<i>NEGOCIATION ET ENTREMISE</i>	
150 €	
<i>VISITE - CONSTITUTION DU DOSSIER LOCATAIRE - REDACTION DU BAIL</i>	
8 € à 12 € /m ² de surface habitable <small>(zone non tendue, tendue ou très tendue)</small>	8 € à 12 € /m ² de surface habitable <small>(zone non tendue, tendue ou très tendue)</small>
<i>ETABLISSEMENT ETAT DES LIEUX</i>	
3 € /m ² de surface habitable	3 € /m ² de surface habitable
<i>PARKING/GARAGES</i>	
150 €	
<i>REDACTION DU BAIL (sans l'option gestion)</i>	
600 €	

LOCATIONS : LOCAUX COMMERCIAUX & PROFESSIONNELS

HONORAIRES HT CHARGE BAILLEUR : 10 % du loyer triennal HC (12 % TTC)

BAIL PRECAIRE : 10 % HT du loyer de la durée du contrat

REDACTION DU BAIL : Selon devis

***Honoraires à la charge de l'acquéreur sauf disposition contraire rédigée au mandat.**

HONORAIRES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026

☎ : 06.71.66.59.88

@ : contact@kleosimmobilier.com

GESTION LOCATIVE : LOCAUX D'HABITATION LOCAUX COMMERCIAUX & PROFESSIONNELS

CONTENU DE LA MISSION :

- QUITTANCEMENT, ENCAISSEMENT, RELANCES,
- REVISION DES LOYERS
- SUIVI DES ASSURANCES
- SUIVI DES TRAVAUX D'ENTRETIEN
- ETABLISSEMENT DES ETATS DES LIEUX
- REGLEMENT DES FACTURES & APPELS DE FONDS
- REGULARISATION ANNUELLE
- ASSISTANCE A LA DECLARATION DES REVENUS FONCIERS

HONORAIRES TTC

7,5 % selon montant quittancé

GESTION LOCATIVE : AUTRES HONORAIRES TTC

GARANTIE DES LOYERS IMPAYES	2,5 % des loyers encaissés y compris les charges
REPRESENTATION A L'ASSEMBLEE GENERALE	70 € /heure + déplacement
AVENANT AU BAIL	250 €
SUIVI DES TRAVAUX >1000 € HT	3 % du montant des travaux
VACATIONS DIVERSES	70 €/heure (déplacements exceptionnels, conciliation, sinistres, procédures)

Taux de TVA en vigueur : 20 %